

Chatdore est une personne qui garde vos chats à votre domicile. Durant l'absence du propriétaire, Chatdore se déplace à votre domicile pour s'occuper du bien-être de l'animal.

Une prestation se compose :

- D'une pré-visite pour la prise en charge d'informations et des clés
- De visites à domicile pour le gardiennage
- De la restitution des clés en fin de mandat.

### **Article 1**

Une visite à votre domicile est obligatoire avant votre départ en vacances. Celle-ci permet un premier contact entre le propriétaire et Chatdore. Il sert à régler toutes les questions de gardiennage durant l'absence du propriétaire.

Un contrat sera établi contenant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

Les clés du logement et tout autre moyen d'accès comme badge, code, etc. seront confiés lors de cette visite. La restitution se fera selon entente et indiquée sur le contrat.

### **Article 2**

Le contrat sera lu et signé par les deux parties après avoir pris connaissance des conditions générales.

### **Article 3**

Le paiement de la prestation est effectué le premier jour en cash ou par Twint. Chatdore n'accorde aucun crédit.

### **Article 4**

L'alimentation, la litière ou les médicaments sont à la charge du propriétaire.

**Article 5**

En cas d'urgence et en l'absence du vétérinaire habituel, Chatdore se rendra chez le vétérinaire de garde. Chatdore informe le propriétaire avant de prendre rendez-vous et le tient au courant de l'évolution de santé du chat.

Les frais médicaux occasionnés par l'urgence seront entièrement à la charge du propriétaire qui s'engage à rembourser Chatdore sur présentation de justificatifs.

**Article 6**

Les soins médicaux administrés par Chatdore le sont sous l'entière responsabilité du propriétaire. Une information détaillée (quantité, méthode d'administration, etc.) doit lui être remise.

**Article 7**

Le propriétaire fournit le carnet de vaccination à Chatdore et une caisse de transport doit être mise à disposition.

**Article 8**

Chatdore décline toutes responsabilités en case de fugue lors de la prestation à domicile, mais entreprendra toutes les démarches nécessaires pour le rechercher en l'absence du propriétaire.

**Article 9**

Chatdore demande au détenteur de vérifier tous les dangers avant le départ et décline toutes responsabilités en cas de fenêtre en imposte, cuvettes des WC ouverte, ficelles ou plantes toxiques à portée du chat, ainsi que tous autres dangers non cités.

**Article 10**

Chatdore se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal atteint d'une maladie grave ou contagieuse.

**Article 11**

En cas d'annulation de la prestation avant le départ, les indemnités suivantes seront demandées :

- Aucune indemnité si l'annulation se fait au minimum 14 jours avant le départ.
- Entre 7 et 13 jours avant le départ, un forfait de CHF 50.00 sera demandé.
- Moins de 7 jours avant le départ, 25% de la somme de la prestation sera due.

La réservation doit être annulée par écrit par courriel, par SMS ou par WhatsApp.

**Article 12**

En cas de décès de l'animal avant le début de la prestation, aucune indemnité n'est due et celle-ci sera remboursée par Chatdore si le paiement a déjà été effectué.

**Article 13**

Chatdore demande au propriétaire de changer et nettoyer totalement la litière avant son départ. Dans le cas contraire, Chatdore sera en droit de demander un supplément à régler lors du retour.